

MODALITÉS D'ADMISSION À L'ESPCI PARIS

Filière PC

Responsable Concours 01 40 79 51 13

Direction Des Études 01 40 79 45 10

Renseignements : admissions@espci.fr

PRÉSENTATION de l'École

Situation et site

L'École Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris (ESPCI Paris) est située au cœur du quartier Latin sur le site de la Montagne Sainte-Geneviève. Elle bénéficie, à proximité immédiate, d'un environnement scientifique particulièrement favorable. Elle est située à 2 min de l'ENS de la rue d'Ulm, de Chimie ParisTech, de l'Institut Curie et à moins de 20 min de Sorbonne-Université et de l'Université de Paris.

Organisation

L'École est gérée par un conseil d'administration présidé par une personnalité nommée par la Mairie de Paris. Sa direction est assurée par un directeur général assisté d'un directeur des études et d'un directeur scientifique. Le corps professoral propre à l'école ou issu des grands centres d'enseignement et de recherche voisins dispense un enseignement spécifique à l'école reconnu par des équivalences universitaires.

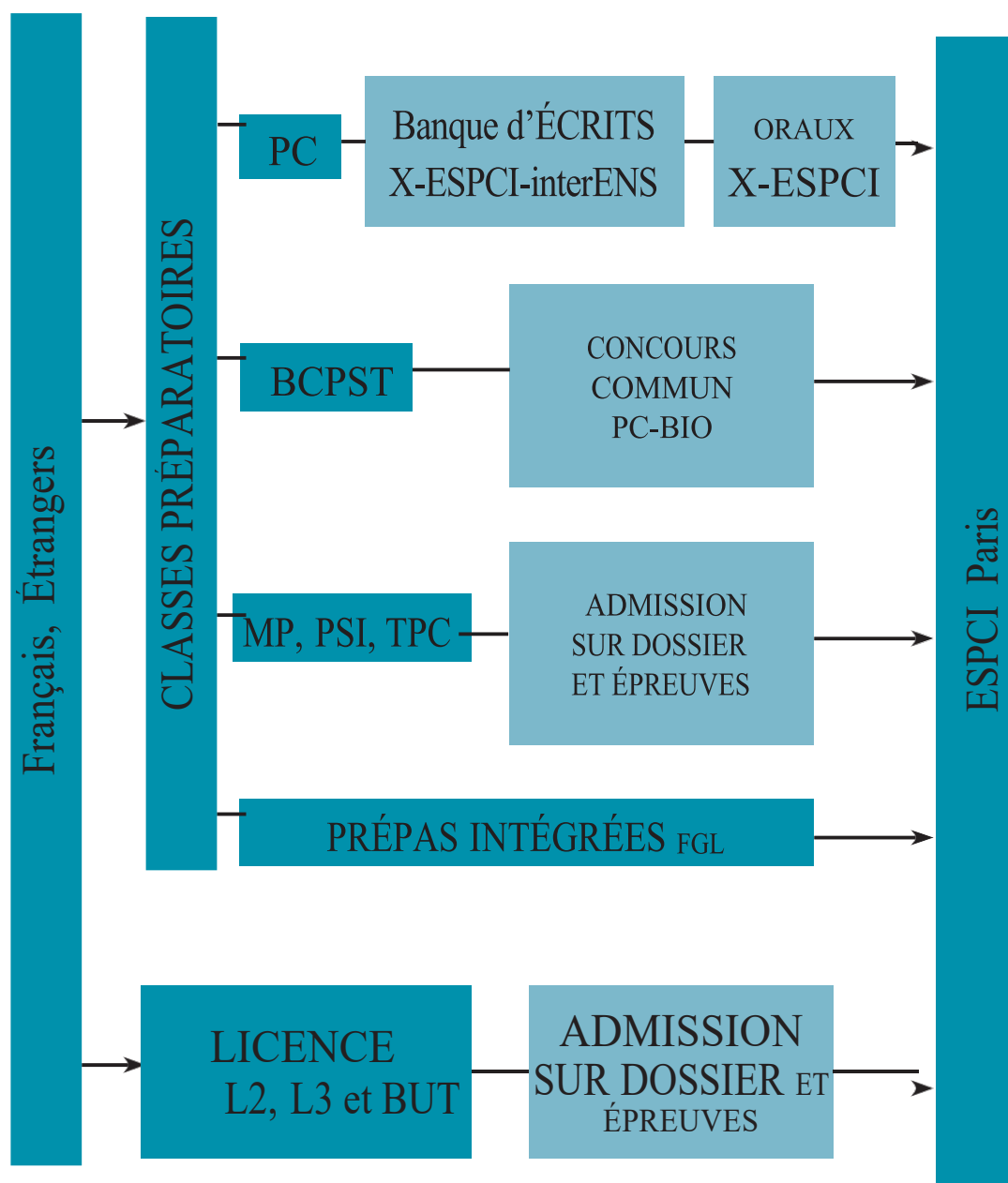
Établissement d'enseignement supérieur et de recherche, l'École regroupe onze unités mixtes de recherche associées au CNRS. Elle dispose en outre de nombreux services annexes (bibliothèque, service audiovisuel, cafétéria, Espace des Sciences Pierre-Gilles de Gennes...).

L'ESPCI est un des membres fondateurs de ParisTech. L'ESPCI fait également partie de l'Université de recherche Paris Sciences et Lettres - PSL Research University. Enfin, l'ESPCI est membre de la Fédération Gay-Lussac (FGL) qui regroupe les principales écoles de Chimie et de Génie Chimique françaises.

L'admission en 1^{re} année à l'ESPCI

- L'ESPCI Paris recrute la majorité de ses élèves ingénieurs (57 étudiants français et étrangers) sur la filière PC des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) par l'intermédiaire d'un concours commun organisé conjointement avec l'École Polytechnique et géré par cette dernière.
- Quelques places sont offertes dans la filière BCPST des CPGE (3 étudiants) et sur les classes préparatoires intégrées de la Fédération Gay-Lussac (4 étudiants).
- Une admission sur titres et épreuves est organisée pour les candidats français et étrangers titulaires de la licence (L2 ou L3) des Universités ou d'un diplôme accepté en équivalence ainsi qu'aux candidats de la filière BUT. Le concours d'admission parallèle est également ouvert à quelques candidats des filières MP et PSI des CPGE, désireux de se réorienter vers une formation physique-chimie. La candidature à l'admission sur titre est récemment ouverte aux élèves des classes préparatoires technologiques TPC.

LES VOIES d'admission



NB : La Direction de l'ESPCI Paris se réserve la possibilité d'offrir quelques places à un recrutement sur d'autres filières.

LE CONCOURS (filière PC)

Conditions d'admission

Diplôme

Les candidats doivent être titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme admis en équivalence.

Âge

Les candidats français doivent avoir 17 ans révolus au 1^{er} septembre de l'année du concours et moins de 23 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Les candidats étrangers doivent avoir moins de 25 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours et ne doivent pas s'être présentés plus de deux fois à une session précédente du concours.

Aptitude physique

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'aptitude physique requises pour :

- 1) prendre part entière aux quinze heures hebdomadaires de travail en laboratoire en 1^{re} et 2^e année de ESPCI Paris et au stage industriel de 3^e année;
- 2) exercer ultérieurement une fonction d'ingénieur.

Sous ces conditions, qui doivent faire l'objet d'une justification médicale préalable aux épreuves du concours, l'inscription d'élèves handicapés est possible. Ceux-ci peuvent bénéficier des mesures d'aménagement des épreuves écrites suivant les modalités en vigueur dans les concours de la banque d'épreuves X-ESPCI-interENS.

L'inscription des candidats à l'ESPCI Paris

Les formalités d'inscription sont identiques à celles décrites dans la notice « Les différentes filières d'admission à l'École polytechnique ».

Elle se résume de la manière suivante :

a) Inscription par Internet

<https://www.scei-concours.fr>

Du 09 décembre 2023 au 16 janvier 2024

b) Envoi des pièces du dossier

Date limite de réception par le service concours : le 23 janvier 2024. L'inscription aux épreuves est gratuite pour les candidats boursiers du gouvernement français.

Un droit d'inscription aux épreuves écrites est fixé à 120 Euros payable lors de l'inscription au SCEI. **Un seul droit d'inscription supplémentaire de 120 Euros** sera demandé aux candidats admissibles qui souhaitent passer les épreuves orales :

- Admissible à l'ESPCI seul : 120 Euros

- Admissible à l'École polytechnique et à l'ESPCI : 120 Euros

L'encaissement se fera à l'École polytechnique.

Les épreuves

Les épreuves écrites et orales sont strictement identiques à celles de l'école Polytechnique. Toutefois, les candidats déclarés admissibles UNIQUEMENT à l'ESPCI Paris sont dispensés de participer aux épreuves sportives; les candidats admissibles également à l'École Polytechnique doivent obligatoirement passer les épreuves sportives. Les coefficients retenus pour établir l'admission à l'ESPCI Paris sont les suivants :

	Épreuves	Coefficients ESPCI Paris	
Épreuves écrites comptant pour l'admissibilité	Mathématiques	9	
	Physique A	5	
	Physique B	5	
	Chimie	9	
	Composition française	5	
	Langue vivante obligatoire	4	
	Total des coefficients d'admissibilité	37	
Épreuves écrites comptant pour l'admission seulement	Informatique B	4	
	Total des coefficients	4	
Épreuves orales et Travaux pratiques	Interrogations	Mathématiques	14
		Physique	14
		Chimie	14
		Analyse de documents scientifiques	15
	Travaux Pratiques	Physique	12
		Chimie	12
	Interrogations	Français	6
		Langue obligatoire	7
		Langue facultative	*
		Total des coefficients	94
	Total des coefficients pour l'ensemble des épreuves	135	

* Si la note est supérieure à 10, le candidat bénéficie de 4 x (n-10) points supplémentaires

Majorations

Les majorations accordées aux candidats inscrits pour la première fois ou pour la seconde fois en deuxième année d'études supérieures sont identiques à celles accordées par l'École polytechnique.

L'admission

Les listes de classement sont établies en fonction du total des points obtenus lors des épreuves et des majorations éventuelles.

- Les candidats dont une note est inférieure ou égale à 2/20 dans une épreuve écrite ou orale sont déferés au jury d'admission, lequel peut les radier de la liste de classement.
- Pour les candidats étrangers, la moyenne de classement prend en compte l'ensemble des épreuves obligatoires. Les notes des épreuves facultatives (français) ne sont prises en compte que si elles augmentent la moyenne du candidat. La moyenne du dernier candidat classé ne peut pas être inférieure à la moyenne hors-majorations du dernier candidat français susceptible d'être admis.

Les listes d'admission

À l'issue des épreuves orales, les candidats à l'ESPCI Paris sont classés sur deux listes, relatives l'une aux candidats français et l'autre aux candidats étrangers. Le jury d'admission, commun à l'École polytechnique et à l'ESPCI, arrête les deux listes des candidats susceptibles d'être admis à l'ESPCI Paris

